

Paris, le 9 avril 2026

Communiqué de presse

Déclaration d'impôts 2026 : les experts-comptables publient un guide pour accompagner les Français face aux nouveautés fiscales

Alors que la période de déclaration des revenus s'ouvre le 9 avril, l'Ordre des experts-comptables se mobilise à nouveau pour accompagner les Français dans leurs démarches fiscales. Pour cette 21^e édition de l'opération Allô Impôt, les professionnels du chiffre mettent à la disposition des contribuables une série de dispositifs gratuits parmi lesquels un guide pratique téléchargeable, en accès libre, pour aborder sereinement leur déclaration de revenus 2025.

Disponible sur le site allo-impot.fr, ce guide synthétise les règles en vigueur de manière claire et accessible. Cette édition 2026 met en lumière les principales informations à connaître pour bien remplir sa déclaration de revenus.

Cette année, plusieurs évolutions sont à prendre en compte pour la déclaration des revenus. Le barème de l'impôt sur le revenu applicable aux revenus 2025 est actualisé, avec des tranches allant de 0 % à 45 %, afin de tenir compte des niveaux de revenus.

Certains plafonds évoluent également : c'est le cas notamment de l'exonération des rémunérations des apprentis, désormais fixée à 21 622 €, ou encore des revenus perçus par les jeunes de moins de 25 ans au titre d'activités exercées pendant l'année scolaire ou les vacances, exonérés dans la limite de 5 405 €.

Du côté des charges déductibles, les règles applicables aux pensions alimentaires versées aux enfants majeurs sont confirmées, avec un plafond de déduction pouvant atteindre 6 855 € par enfant et par an sous conditions.

Certaines mesures fiscales sont par ailleurs maintenues. L'abattement forfaitaire de 10 % sur les pensions de retraite est conservé, tout comme la réduction d'impôt pour frais de scolarité, dont les montants restent inchangés selon le niveau d'études des enfants.

Les frais professionnels restent également un point de vigilance. Le barème kilométrique est reconduit, avec des conditions précises pour la déduction des trajets domicile-travail, notamment au-delà de 40 kilomètres, où des justificatifs spécifiques sont exigés.

Les revenus issus de locations meublées font aussi l'objet d'ajustements importants. Pour les loyers perçus à compter de 2025, les seuils du régime micro-BIC évoluent : ils sont fixés à 15 000 € pour les meublés de tourisme non classés avec un abattement forfaitaire de 30 %, et à 77 700 € pour les autres locations meublées avec un abattement de 50 %. Au-delà, ou sur option, les contribuables relèvent du régime réel, plus exigeant en matière de comptabilité et de déclarations. Ces évolutions peuvent avoir un impact direct sur le niveau d'imposition des revenus locatifs.

Enfin, le calendrier déclaratif reste un élément clé à anticiper, avec des dates limites différentes selon le mode de déclaration et le département de résidence, allant jusqu'au début du mois de juin pour les déclarations en ligne.

Au-delà de ce guide, l'Ordre des experts-comptables propose aux contribuables plusieurs ressources gratuites et simples d'accès pour remplir sans angoisse leur déclaration d'impôt :

- allo-impot.fr, un site web dédié

Le site allo-impot.fr propose une grande variété de contenus, articles et vidéos explicatives, ainsi qu'une FAQ enrichie pour répondre aux questions les plus courantes : points d'attention et nouveautés 2026, changement de situation familiale, rattachement des enfants, déclaration des biens immobiliers, exonérations et crédits d'impôt.

- **Une plateforme téléphonique gratuite**

Le numéro vert Allô Impôt mis en place par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables permet aux contribuables de bénéficier d'une assistance téléphonique gratuite pour poser toutes leurs questions sur leur déclaration de revenus directement à un expert-comptable. Depuis sa création en 2010, ce service a enregistré plus de 1,2 million d'appels. L'an dernier, les 80 experts-comptables mobilisés ont répondu à plus de 20 000 appels.

*Le numéro vert **0 8000 65432** pour joindre gratuitement un expert-comptable sera opérationnel 2 jours par semaine pendant 3 semaines à compter du 20 mai 2026. Les dates d'ouverture du numéro vert seront les suivantes :*

Les 20 et 27 mai ainsi que le 3 juin de 9h à 18h

Les 21 et 28 mai ainsi que le 4 juin de 9h à 21h

- **Des permanences en région**

L'opération Allô Impôt se déclinant partout en France, les experts-comptables assurent également des permanences en région pour offrir aux contribuables la possibilité de venir les rencontrer directement pour répondre à toutes leurs questions.

Les dates et les lieux des permanences seront prochainement indiquées sur le site allo-impot.fr.

“La déclaration de revenus reste un moment clé pour des millions de Français, souvent source d’interrogations, parfois d’inquiétudes. Notre rôle, en tant qu’experts-comptables, est précisément d’apporter de la clarté là où il y a de la complexité. Avec Allô Impôt, nous mettons concrètement notre expertise au service de tous, de manière simple, gratuite et accessible.” déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l’ordre des experts-comptables.

“Chaque année, nous constatons à quel point les contribuables ont besoin d’être accompagnés, rassurés et guidés. Allô Impôt, c’est une réponse très concrète à cette attente : 80 experts-comptables mobilisés, qui donnent de leur temps pour apporter des réponses fiables et claires à toutes les situations.” ajoute Gilles Bösiger, président du Conseil régional de l’Ordre Paris Île-de-France qui co-organise l’opération.

[>> Téléchargez le guide pratique 2026 <<](#)

À propos de l’Ordre des experts-comptables

L’Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l’Ordre des experts-comptables a pour rôle d’assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d’expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70